

L'Observatoire Economique et Social

Régime des non-salariés agricoles Bilan démographique et financier en 2017

En 2017, les populations de bénéficiaires et de cotisants du régime des non-salariés agricoles diminuent selon la tendance observée les années précédentes. Seul le nombre de familles bénéficiaires d'une prestation est en croissance en raison de la montée en charge des dispositifs de la Prime d'activité et de la Protection universelle maladie depuis le 1^{er} janvier 2016.

Avec plus de 18,3 milliards d'euros, les dépenses du régime baissent légèrement de 0,2 % en 2017. Sous l'effet du recul démographique continu des populations de bénéficiaires, la diminution des prestations versées (- 1,7 %) pèse sur l'évolution des dépenses totales du régime. Cependant, la baisse des dépenses est fortement atténuée par une croissance du montant des charges techniques (+ 16,0 %), en raison du montant versé au titre du fonds pour le financement de l'innovation pharmaceutique (FFIP)¹.

Quant aux recettes, elles augmentent de 0,8 % avec la progression des montants perçus au titre des transferts d'équilibrage du régime général, traduisant un besoin de financement accru pour le régime.

Ainsi, en 2017, la situation financière du régime se dégrade avec le déficit de la branche maladie qui s'accroît significativement. La fin de l'attribution des droits tabacs et la suppression de la contribution sociale de solidarité sur les sociétés (C3S)² ont engendré une perte de recettes en 2017 d'un montant total de près de 3,1 milliards d'euros pour la seule branche maladie.

Poursuite du recul démographique, excepté pour la branche famille

La population protégée en maladie intègre les actifs cotisants (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole), les invalides, une partie des retraités (un peu moins de la moitié étant protégée par le régime) ainsi que l'ensemble des ayants droit de ces catégories. En 2017, la population protégée en maladie au régime des non-salariés agricoles connaît une nouvelle baisse de ses effectifs de 3,3 %, après - 3,4 % en 2016. Cette diminution s'inscrit dans une tendance de long terme et résulte de la structure démographique vieillissante du régime avec des retraités âgés et des effectifs de chefs d'exploitation en recul continu (tableau 1). Pour les ayants droits, la baisse des effectifs résulte de la désaffectation du statut de collaborateur d'exploitation et de l'évolution de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole. Les enfants sont aussi moins nombreux compte tenu de la baisse de la population d'actifs et de l'âge élevé des ressortissants de ce régime.

¹ - La loi de financement de Sécurité Sociale pour 2017 a créé un fonds pour le financement de l'innovation pharmaceutique (FFIP) afin de lisser dans le temps l'impact des variations de dépenses entraînées par l'arrivée d'innovations thérapeutiques.

² - Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017.

Les **bénéficiaires de prestations familiales** couverts par le régime continuent d'augmenter de 1,7 % en 2017, après 4,3 % en 2016. Cette hausse s'explique par les conséquences de la mise en place de la Prime d'activité depuis le 1^{er} janvier 2016³. En effet, les démarches des adhérents susceptibles de remplir les conditions d'attribution de la Prime d'activité ont permis parallèlement l'obtention de prestations familiales à des foyers qui n'en bénéficiaient pas auparavant. Par ailleurs, le dispositif relatif à la Protection universelle maladie (PUMa⁴) a également contribué à faire entrer et/ou maintenir des allocataires dans le périmètre de protection sociale de la MSA.

Les effectifs de **retraités** diminuent de 3,0 % en 2017, après une baisse de 3,2 %. Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle s'explique par la structure démographique vieillissante du régime. En effet, entre deux et trois décès de retraité sont dénombrés pour une attribution de pension.

Les **bénéficiaires d'une retraite complémentaire obligatoire** (RCO) diminuent de 1,8 % en 2017. Comme pour la population de retraités, cette baisse des effectifs s'explique principalement par la structure démographique vieillissante du régime et notamment par l'écart entre le nombre d'attributions de RCO et le nombre de décès parmi les bénéficiaires de cette prestation.

Les effectifs de **cotisants** continuent de baisser de 2,1 % en 2017. Les populations de collaborateurs d'exploitation et d'aides familiaux ne cessent de diminuer, respectivement de - 5,8 % et - 2,7 %. Quant aux chefs d'exploitation, ils sont chaque année de moins en moins nombreux avec une baisse de 1,9 % en 2017.

Tableau 1
POPULATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2017

	Effectifs 2017	Evolution 2017/2016 (en %)
Personnes protégées en maladie (hors DOM)	1 361 109	- 3,3
Familles bénéficiaires de prestations légales (hors DOM)	77 218	+ 1,7
Bénéficiaires d'un avantage retraite (Métropole + DOM)	1 426 007	- 3,2
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire (Métropole + DOM)	704 936	- 1,8
Cotisants NSA (hors DOM)	484 998	- 2,1
<i>Dont chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole</i>	453 113	- 1,9
<i>Dont collaborateurs d'exploitation</i>	28 991	- 5,8
<i>Dont aides familiaux</i>	2 894	- 2,7

- Personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et de RCO : dénombrement en moyenne annuelle

- Familles bénéficiaires : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année

- Nombre de cotisants à au moins une branche (maladie, retraite ou AT) : dénombrement au 1^{er} janvier

Source : MSA

Des dépenses en baisse modérée de 0,2 % en 2017

L'ensemble des dépenses du régime des non-salariés s'élève à plus de 18,3 milliards d'euros en 2017, en recul modéré de 0,2 % (tableau 2).

Ces dépenses intègrent principalement des prestations légales, RCO et IJ Amexa comprises (82,7 %). Le reste se décompose en charges techniques (8,2 %), en dotations aux provisions (4,9 %), en dépenses de gestion administrative (3,0 %), en prestations extra-légales (0,7 %), en frais financiers et autres charges (0,5 % - graphique 1).

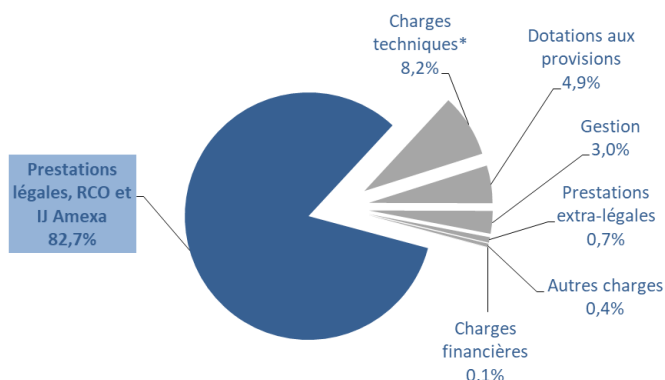
En 2017, l'évolution des dépenses du régime est affectée principalement par le recul des montants de prestations versées (- 1,7 %), et notamment celles versées au titre de la branche retraite (tableau 3). En revanche, cette baisse est en grande partie compensée par une forte croissance du montant des charges techniques (+ 16,0 %) notamment celui des branches maladie et Atexa (tableau 3), en lien avec le montant versé au titre du fonds pour le financement de l'innovation pharmaceutique (FFIP).

³ - Loi du 17 août 2015 sur le dialogue social et l'emploi.

⁴ - La PUMa est un dispositif entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et garantissant à toute personne qui travaille ou réside en France de façon stable et régulière la prise en charge de ses frais de santé. Cette protection a été instaurée par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2016 (article 59). Le principal objectif de cette réforme est de simplifier les conditions et les démarches applicables pour bénéficier d'une protection maladie en France.

Graphique 1

REPARTITION DES DEPENSES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2017



* dont contribution versée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Cnsa). Le reste se décompose en participation au financement de divers fonds et organismes et prise en charge de prestations par le Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Source : MSA

Tableau 2

MONTANTS DES DEPENSES TOTALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2017

Montants en millions d'euros

	2017	Évolution 2017/2016 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Prestations légales, RCO et IJ Amexa	15 160,5	- 1,7	- 1,4
Charges techniques	1 508,8	+ 16,0	+ 1,1
Dotation aux provisions	902,3	+ 3,3	+ 0,2
Gestion administrative	543,6	- 0,2	0,0
Prestations extra-légales	129,3	- 13,5	- 0,1
Autres charges	80,1	- 0,2	0,0
Charges financières	2,9	- 13,0	0,0
TOTAL DEPENSES	18 327,5	- 0,2	- 0,2

Source : MSA

Tableau 3

EVOLUTION DES DEPENSES SELON LA BRANCHE EN 2017

	MALADIE-IJ AMEXA	ATEXA	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL DEPENSES
Montants (en millions d'euros)	8 791,6	381,5	545,3	7 773,4	835,8	18 327,6
Evolution en 2017 (en %)	+ 1,9	+ 3,2	+ 3,4	- 3,1	+ 0,8	- 0,2
Contribution à l'évolution en 2017 (en points)	+ 0,9	+ 0,1	+ 0,1	- 1,3	0,0	- 0,2

Source : MSA

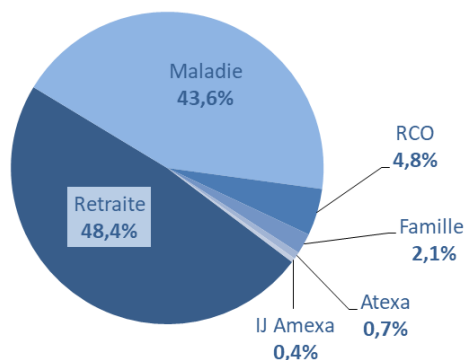
Baisse de 1,7 % du montant des prestations versées en 2017

Le montant des prestations versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la RCO et les IJ Amexa) s'élève à près de 15,2 milliards d'euros en 2017, en recul de 1,7 % (tableau 4).

Cette diminution résulte des baisses conjointes des dépenses des branches retraite et maladie (respectivement - 3,2 % et - 0,6 %), sous l'effet des tendances démographiques baissières du régime : la population de retraitée diminue de 3,0 % et celle protégée en maladie de 3,3 %. Les revalorisations tarifaires issues de la nouvelle convention médicale limitent cependant la baisse des dépenses en soins de santé des branches maladie et Atexa.

Télécharger les données au format Excel :



Graphique 2**REPARTITION DES PRESTATIONS PAR BRANCHE
ANNEE 2017**

Source : MSA

Tableau 4**MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME
DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2017**

Montants en millions d'euros

	2017	Évolution 2017/2016 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite, veuvage	7 335,0	- 3,2	- 1,6
Maladie, maternité, invalidité	6 593,3	- 0,6	- 0,2
Famille, logement	321,8	+ 4,2	+ 0,1
Atexa	109,5	+ 1,9	0,0
SOUS TOTAL PRESTATIONS LEGALES	14 359,6	- 1,7	- 1,7
RCO	734,5	+ 0,6	0,0
IJ Amexa	66,4	- 0,5	0,0
TOTAL PRESTATIONS	15 160,5	- 1,7	- 1,7

Source : MSA

Pour les **prestations légales retraite**, le régime des non-salariés agricoles a versé plus de 7,3 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2017. Ce montant représente 48,4 % de l'ensemble des prestations du régime, en baisse de 3,2 % en un an. Cette diminution est en lien direct avec la baisse continue du nombre de retraités dans ce régime (- 3,0 %).

Le montant des prestations légales **maladie-maternité-invalidité** versé en 2017 s'élève à près de 6,6 milliards d'euros et diminue de 0,6 %. Ce montant représente 43,6 % du total des prestations du régime des non-salariés agricoles (graphique 2). La baisse des montants de prestations en 2017 résulte de la diminution des dépenses de soins de santé consécutif au recul des effectifs protégés en maladie.

Le montant versé au titre des **indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa)** s'élève à 66,4 millions d'euros en 2017, en baisse modérée de 0,5 %. Cette évolution traduit la fin de la montée en charge du dispositif d'indemnisation mis en place le 1^{er} janvier 2014.

Le montant des **prestations RCO** atteint 734,5 millions d'euros en 2017 et représente 4,8 % du total des prestations versées par le régime. Ce montant progresse de 0,6 % en un an ; cette croissance étant consécutive à la mise en place du complément différentiel de RCO depuis novembre 2015, dispositif visant à le revaloriser à hauteur de 75 % du Smic (articles 34 et 35 de la loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites).

Pour la **branche famille**, le montant versé aux bénéficiaires atteint 321,8 millions d'euros en 2017, en croissance de 4,2 %. Ce montant représente 2,1 % du total des prestations du régime des non-salariés. La hausse des dépenses est la conséquence de la progression du nombre de bénéficiaires (+ 1,7 %) liée à la montée en charge des dispositifs de la Prime d'activité et de la PUMa. D'autres facteurs concernant la structure des familles, le cumul des prestations par famille et les mesures législatives, viennent également accentuer la hausse des dépenses en 2017.

Le montant des prestations **accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa)** s'élève à 109,5 millions d'euros en 2017 et représente 0,7 % du total des prestations versées par le régime des non-salariés. Avec 1,9 % en 2017, la croissance des dépenses de la branche Atexa trouve son origine dans la hausse continue du montant des rentes versées, en lien avec l'augmentation du nombre de victimes. En revanche, la progression des dépenses totales est atténuée par la diminution de la charge à payer au titre des prestations exécutées en établissements publics et dans une moindre mesure, par la baisse des dépenses en indemnités journalières résultant du recul du nombre de jours indemnités.

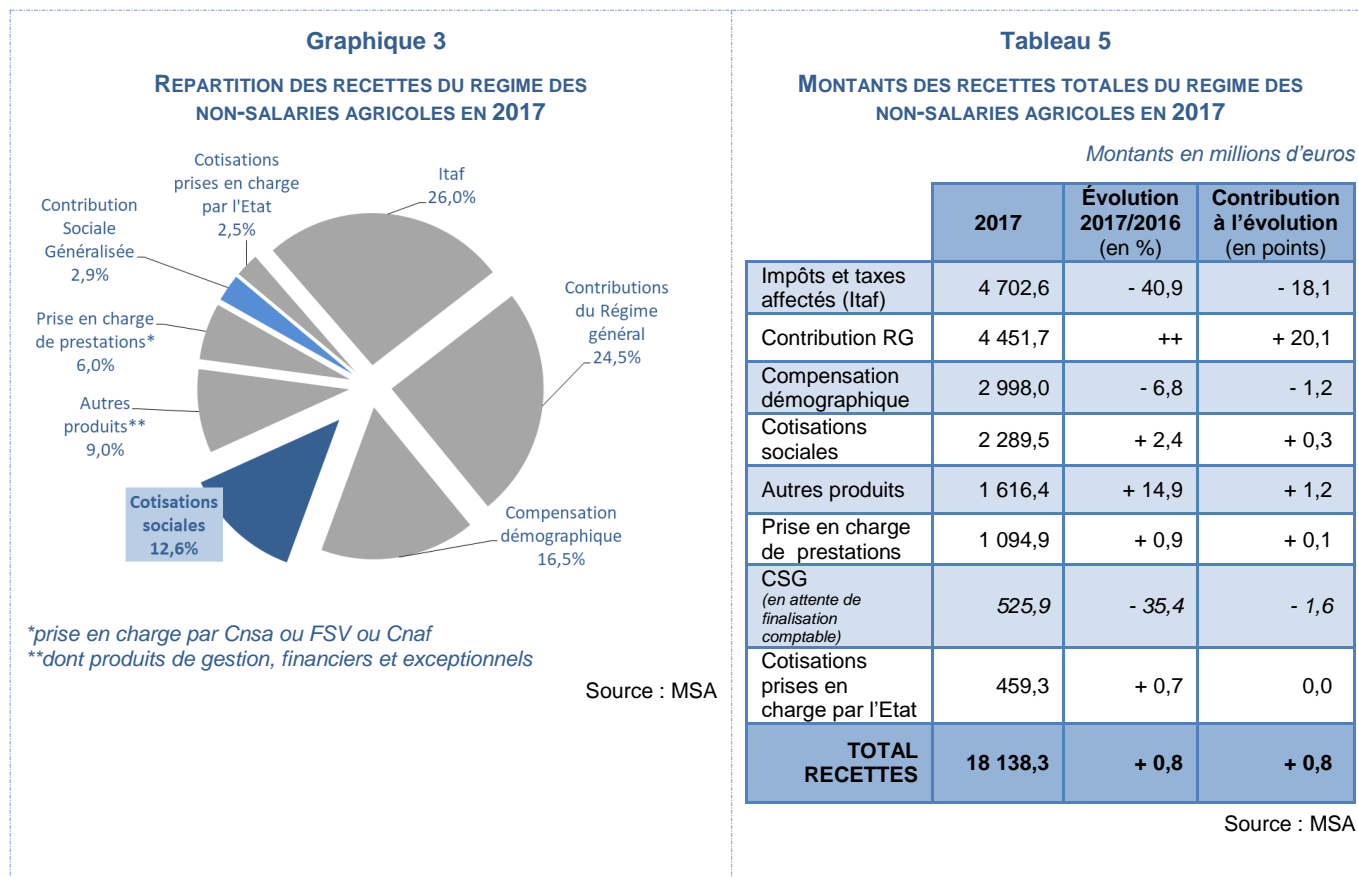
Des recettes en croissance de 0,8 % en 2017

Après versement du régime général au titre de l'équilibrage des soldes des branches maladie et famille⁵, les recettes s'élèvent à plus de 18,1 milliards d'euros en 2017, en hausse de 0,8 % (tableau 5).

Le régime des non-salariés agricoles est financé par des recettes de nature diverses. Les cotisations sociales et la Contribution sociale généralisée (CSG) représentent 15,5 % du budget en 2017 (graphique 3). Les autres sources de financement résultent des impôts et taxes affectés (Itaf, 26,0 %), des contributions versées par le Régime général (24,5 %), de la compensation démographique vieillesse (16,5 %), de produits de gestion divers (9,0 %), de la prise en charge de prestations (6,0 %), et des cotisations prises en charge par l'Etat (2,5 %).

La répartition des recettes du régime des non-salariés agricoles a été fortement modifiée en 2017 en raison de la fin de l'attribution à la branche maladie des recettes fiscales perçues au titre des droits de consommation sur les tabacs et de la perte de rendement de la contribution sociale de solidarité sur les sociétés (C3S)⁶ initiée en 2016. Ces mesures ont eu pour conséquence de réduire considérablement le montant des Itaf (environ 3,1 milliards d'euros en moins) et d'augmenter corrélativement les transferts d'équilibrage versés par le régime général.

En dehors de ces opérations de transferts d'équilibrage, l'évolution des recettes est contrastée selon la catégorie : les rendements de CSG continuent de baisser, ainsi que ceux perçus au titre de la compensation démographique vieillesse. En effet, le régime voit ses recettes de compensation baisser de 6,8 % en raison de l'amélioration de son ratio démographique ; les effectifs de cotisants diminuant moins fortement que ceux de retraités. En revanche, le montant des cotisations sociales augmente de 2,4 % en 2017 ; une croissance principalement consécutive à l'évolution du taux de cotisations RCO⁷. La croissance des recettes en 2017 résulte également de l'affectation du montant perçu au titre de l'abondement du FFIP, intégré dans la catégorie *autres produits* des branches maladie et Atexa (tableaux 5 et 6).



Télécharger les données au format Excel :



⁵ - Au régime des non-salariés agricoles, les branches maladie et famille sont intégrées financièrement dans les comptes du régime général : Voir partie « Données » en fin de document.

⁶ - Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2017 : suppression progressive de la C3S à compter de 2016.

⁷ - Décret n°2016-1961 du 28 décembre 2016 : augmentation de la cotisation RCO de 0,5 point en 2017.

Tableau 6

EVOLUTION DES RECETTES SELON LA BRANCHE EN 2017

	MALADIE-IJ AMEXA	ATEXA	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL DEPENSES
Montants (en millions d'euros)	8 797,5	404,0	545,3	7 584,7	806,9	18 138,4
Evolution en 2017 (en %)	+ 1,8	+ 2,0	+ 3,4	- 2,2	+ 20,8	+ 0,8
Contribution à l'évolution en 2017 (en points)	+ 0,9	0,0	+ 0,1	- 1,0	+ 0,8	+ 0,8

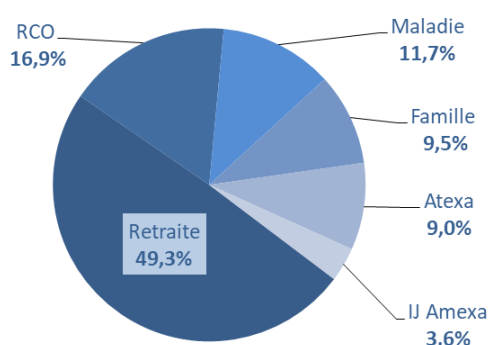
Source : MSA

Croissance de 2,4 % des cotisations sociales en 2017

Les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles pour toutes les branches cumulées, hors prises en charge par l'Etat, s'élèvent à près de 2,3 milliards d'euros en 2017 (tableau 7), en hausse de 2,4 %. La croissance des cotisations s'explique par l'augmentation de l'assiette brute de cotisations⁸ (+ 0,5 %). L'année 2017 est également marquée par les hausses du taux de cotisation RCO et de la cotisation forfaitaire Atexa⁹.

Graphique 4

REPARTITION DES COTISATIONS SOCIALES PAR BRANCHE ANNEE 2017



Source : MSA

Tableau 7

MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2017

Montants en millions d'euros

	2017	Évolution 2017/2016 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite	1 129,1	- 0,2	- 0,1
Maladie (dont invalidité)	268,8	- 1,7	- 0,2
Famille	218,0	+ 2,1	+ 0,2
Atexa	205,6	+ 2,7	+ 0,2
SOUS-TOTAL	1 821,5	+ 0,1	+ 0,1
RCO	386,7	+ 15,9	+ 2,4
IJ Amexa	81,3	- 3,4	- 0,1
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	2 289,5	+ 2,4	+ 2,4

		Evolution 2017/2016
Assiette brute totale de cotisations	6 624	+ 0,5
Assiette RCO totale	10 685	- 1,1

Source : MSA

Cependant, la baisse des effectifs de cotisants du régime (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, conjoints et membres de la famille) de 2,1 % (tableau 1) limite l'évolution des montants de cotisations, notamment ceux émis au titre des branches maladie, retraite et IJ Amexa.

⁸ - L'assiette brute de cotisations de 2017 est la base de calcul des cotisations sociales de chaque exploitant. Elle est établie à partir des revenus professionnels de l'année 2016 ou de la moyenne des trois années 2014, 2015 et 2016. Compte tenu de l'évolution et du niveau des revenus professionnels entre 2014 et 2016, l'assiette brute totale de cotisations augmente légèrement de 0,5 % en 2017.

⁹ - Arrêté du 16 décembre 2016 : + 4,4 % pour la cotisation forfaitaire Atexa.

Pour la branche retraite, dont les montants émis représentent près de la moitié du total des cotisations, la baisse des montants de cotisations sociales est moins forte que pour la branche maladie (- 0,2 % contre - 1,7 %). En effet, la cotisation d'assurance vieillesse déplafonnée a augmenté une nouvelle fois au 1^{er} janvier 2017. Il s'agit de la dernière hausse prévue par la réforme des retraites de 2014¹⁰.

Les cotisations accidents du travail (Atexa) sont calculées sur la base d'une cotisation pivot modulée en fonction des catégories de risque des exploitants. Malgré la baisse des effectifs de cotisants, le montant des cotisations émis au titre de cette branche augmente de 2,7 %. Cette croissance s'explique principalement par la progression de la cotisation forfaitaire Atexa en 2017.

Malgré un montant de l'assiette RCO en baisse de 1,1 % en 2017, le montant émis au titre de la cotisation RCO augmente significativement de 15,9 % en raison de la croissance du taux RCO.

En 2017, forte dégradation de la situation financière du régime

Le besoin de financement du régime s'accroît fortement en 2017 (tableau 8) du fait de la diminution significative des recettes de la branche maladie. Elle s'explique notamment par la baisse des montants de CSG et de recettes fiscales. La fin de l'attribution des droits tabacs et la suppression de la C3S engendrent une perte de recettes de près de 3,1 milliards d'euros. Le transfert du régime général en 2017 s'élève à 4,2 milliards d'euros pour la branche maladie, complété d'un transfert de 250 millions d'euros pour la branche famille. Après un montant global de 812 millions d'euros en 2016, le transfert total atteint donc près de 4,5 milliards d'euros afin d'équilibrer le solde de ces deux branches.

Après ces transferts d'équilibrage, le résultat net du régime, qui correspond au solde cumulé des branches retraite, Atexa, IJ Amexa et RCO, s'améliore en 2017 (tableau 9). En effet, le déficit se réduit en passant de près de 390 millions d'euros en 2016 à près de 190 millions d'euros en 2017. Le déficit de la branche retraite pèse en très grande partie sur le solde global du régime.

Tableau 8			Tableau 9		
MONTANTS DES TRANSFERTS ENTRE LE REGIME GENERAL ET LE REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2016 ET 2017			RESULTAT NET PAR BRANCHE EN 2016 ET 2017 (après transferts)		
Montants en millions d'euros			Montants en millions d'euros		
	2016	2017		2016	2017
Maladie – Intégration Cnamts	+ 568,0	+ 4 201,4	Maladie	0,0	0,0
Famille – Intégration Cnaf	+ 244,2	+ 250,4	Famille	0,0	0,0
TOTAL INTEGRATION RG	+ 812,2	+ 4 451,7	Retraite	- 264,5	- 188,7
			Atexa	+ 26,7	+ 22,5
			IJ Amexa	+ 12,5	+ 5,9
			RCO	- 161,6	- 28,8
			RESULTAT NET (après transferts d'équilibrage)	- 386,9	- 189,2

Branches bénéficiant de transferts du RG pour équilibrer le solde global

Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole
 Montants avec « - » : ce montant est une dépense pour le régime agricole qui verse au régime général

Source : MSA

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



¹⁰ - Décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014 : + 0,1 point pour la cotisation d'assurance vieillesse plafonnée.

Données

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole analyse les évolutions des données démographiques et financières de l'année réalisée.

La direction des statistiques, des études et des fonds (DSEF) y participe en expliquant les évolutions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille.

Le régime des non-salariés agricoles a deux branches supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO), et les indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa).

Les montants de charges et de recettes regroupent la métropole et les départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. A ce titre, ce dernier équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre », dont le montant peut être positif ou négatif. Ainsi, le solde de la branche maladie du régime des non-salariés est inscrit dans les comptes du régime général. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). En revanche, les branches retraite et Atexa ne disposent pas de mécanisme d'équilibrage. Leur éventuel déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

Sigles cités :

Atexa	: Accident du travail des exploitants agricoles
C3S	: Contribution sociale de solidarité des sociétés
Cnaf	: Caisse nationale d'allocations familiales
Cnam	: Caisse nationale d'assurance maladie
Cnamts	: Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
Cnav	: Caisse nationale d'assurance vieillesse
Cnsa	: Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CSG	: Contribution sociale généralisée
FSV	: Fonds de solidarité vieillesse
IJ Amexa	: Indemnité journalière des exploitants agricoles
Itaf	: Impôts et taxes affectés
LFSS	: Loi de financement de la sécurité sociale
NSA	: Non-salariés agricoles
PUMa	: Protection universelle maladie
RCO	: Retraite complémentaire obligatoire
RG	: Régime général

Télécharger les données au format Excel :



MSA Caisse Centrale	Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
19 rue de Paris	Directrice de la publication, Nadia JOUBERT - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
CS 50070	Responsable Mission Synthèses, David FOUCAUD - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
93013 Bobigny Cedex	Rédactrice : Vanessa GUERIN
	Diffusion : Claudine GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr
	Nadia FERKAL - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr



